L'Œuvre du suffrage et la prière pour les défunts

Parmi les œuvres de miséricorde énumérées par le pape dans la bulle d'indiction du Jubilé de la miséricorde, nous trouvons « la prière pour les morts. » (§ 15)

Cette prière est traditionnelle dans l'Eglise : le Memento des défunts a été introduit dans la prière eucharistique vers le IVe siècle. Des saints comme Saint Cyprien ou Saint Cyrille de Jérusalem recommandent la prière pour les défunts ; Sainte Catherine de Gènes a beaucoup écrit sur le Purgatoire. Quant au Concile, il est dit en « Lumen Gentium », § 50 : *« Reconnaissant la communion qui existe à l'intérieur du Corps Mystique du Christ, l'Eglise en ses membres qui cheminent sur terre, a entouré de beaucoup de piété la mémoire des défunts, dès les premiers temps du christianisme, en offrant aussi pour eux des suffrages car la pensée de prier pour les morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés est une pensée sainte et pieuse. »* (2 Macc. 12 45).

La prière pour les morts répond à un besoin de purification. Purification nécessaire ; Qui oserait prétendre être assez pur pour vivre en plénitude avec Dieu aussitôt après sa mort ? A l'heure de la mort, demeurent encore en nous des séquelles de péchés pardonnés ; des traces, plus ou moins profondes, d'égoïsme, d'orgueil, de tiédeur ; des marques de nos négligences à répondre aux appels de Dieu pour accomplir la mission qu'il nous confiait. Et les conséquences du mal que nous avons fait se feront encore sentir après notre mort. Une purification est donc nécessaire. Nous ne savons pas comment sera vécue cette purification mais elle sera vécue dans l'espérance.

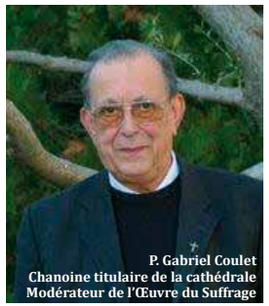

P. Gabriel Coulet
Chanoine titulaire de la cathédrale
Modérateur de l'Œuvre du Suffrage

Au cours des siècles, des associations de prière pour les défunts ont été créées. Dans notre diocèse existe **l'Œuvre du Suffrage** fondée par le Père Firmin Serres, né à Saint Marcel de Carreiret en 1820. Aumônier à l'hôpital de Nîmes, il constatait qu'un grand nombre de morts qu'il accompagnait au cimetière étaient très vite oubliés. Personne ne venait prier sur leurs tombes. Il eut alors l'idée de fonder une association de prières pour les défunts, surtout les plus délaissés. Encouragé par le curé d'Ars, il en rédigea les statuts qui furent approuvés par Mgr Plantier, évêque de Nîmes (statuts revus en 2007 par Mgr Wattebled).

L'Association *« Notre-Dame du Suffrage »* fut créée le 1er novembre 1857. Dans le langage courant, le mot suffrage est synonyme de *« voix »* accordée à un candidat à une élection. Dans l'Eglise, suffrage signifie *« prière. »* Dans l'un et l'autre cas, il s'agit d'un soutien, d'une aide. Le curé d'Ars fut parmi les premiers associés.

La prière pour les défunts est fondée sur notre foi en la résurrection, à la vie éternelle et à la **communion des saints**. Dans cette expression *« communion des saints »*, le mot *« saints »* désigne tous ceux qui sont sanctifiés par le Christ, qu'ils vivent sur la terre ou qu'ils l'aient déjà quittée : élus du ciel, fidèles de la terre, défunts encore au Purgatoire. Reliés les uns aux autres, nous formons ensemble, le Corps du Christ. Les élus intercèdent pour nous ; nous prions pour nos défunts ; nous prions les uns pour les autres et même pour ceux qui ne connaissent pas le Christ car ils sont eux-aussi aimés de lui.

L'Association du Suffrage n'est pas une « assurance vie éternelle » !

La prière pour les défunts revêt plusieurs formes : célébration de la messe, chapelet des défunts, prières recommandées par l'Association, prières en groupe ou dans le secret de nos maisons.

Concrètement, chaque associé verse une cotisation annuelle, fixée en 2016 à 9 €. Cet argent sert à célébrer des messes pour les associés défunts et pour tous les morts, surtout ceux pour qui personne ne prie. il est bien normal que nous recommandions à Dieu ceux que nous avons connus et aimés pendant leur vie terrestre, mais chaque messe est célébrée *« pour la gloire de Dieu et le salut du monde. »*

L'Association du Suffrage n'est pas une « assurance vie éternelle. » Il ne s'agit pas d'acheter le ciel avec quelques euros ! **La vie éternelle est un don de Dieu**, mais le Seigneur ne peut pas nous sauver sans nous. Nos efforts, nos prières, les efforts et les prières de nos frères, nous aideront à franchir avec confiance le passage obligé de la mort pour entrer dans la vie éternelle.

Malgré son âge, l'Association du Suffrage n'est pas démodée. Aujourd'hui encore, les hommes ne cessent de s'interroger sur la mort et l'au-delà. **L'Œuvre du Suffrage témoigne de notre espérance** et nous aide à vivre cette espérance.

P. Gabriel Coulet

Mireille Lapierre, Zélatrice

"Zélatrice" : Un mot qui peut paraître désuet, mais qui dit pourtant bien *"le zèle"*, *"l'ardeur"* des disciples courant au matin de Pâques…

Mireille est devenue zélatrice à 34 ans, au décès de sa grand-mère.

Son rôle consiste à diffuser la revue de l' Œuvre et à collecter la neuvaine (9 messes pour l'âme du défunt).

"C'est ma nature et c'était mon métier : j'aime rencontrer les personnes. Je suis attentive aux situations, surtout quand arrivent le grand âge, la maison de retraite, l'isolement spirituel. Pour parler du Suffrage, j'interpelle mon entourage et ça fonctionne. Mes neveux, par exemple, me taquinent, mais ils savent… Surtout, j'ai toujours une image de Notre-Dame dans la poche. Quand quelqu'un de mes relations est touché par un deuil je la lui donne : Tiens, prends-la,… cela peut te faire du bien,… t'aider à lui parler…

Prier pour les défunts, c'est croire en la communion des saints.

Pourquoi ne parle-t-on pas de la vocation de l'œuvre aux équipes de funérailles ?

Pourquoi pas davantage dans les églises au moment de la Toussaint, de la Fête des morts, des obsèques ?"

Mireille s'interroge.

Elle a raison.

Notre époque est celle des *marches blanches* et des minutes de silence…

Face à la douleur, à l'émotion, à leurs fragilités, les personnes ont besoin de se soutenir, de communier ; aujourd'hui elles le font dans la rue.

Face au grand mystère de la mort, donner une image, oser parler de l'œuvre du Suffrage, c'est aussi un geste de compassion : Marie fera le reste…

BD

N-D DU SUFFRAGE
04 66 36 33 60
suffrage@eveche30.fr

Enseigner ceux qui sont ignorants

Enseigner ceux qui sont ignorants : « *La deuxième œuvre de miséricorde spirituelle n'est pas la seule qui concerne les catéchistes* », souligne le Service National de la Catéchèse et du Catéchuménat dans le Dossier pour l'Année Sainte de la Miséricorde : « Fondamentaux et propositions pour la catéchèse et le catéchuménat » qu'il vient de publier.

« Si tel était le cas, cela diminuerait considérablement le sens et la valeur de la vraie catéchèse » ; dit également ce document.

Ainsi, les catéchistes et les personnes chargées de l'initiation chrétienne sont-ils invités à redécouvrir l'ensemble des œuvres de miséricorde (corporelles et spirituelles) pour les conjuguer dans leur mission et dans leur vie. Autrement dit à mettre davantage en cohérence paroles et actes pour mener une vie plus authentique.

« Depuis la première œuvre de miséricorde (donner à manger à ceux qui ont faim) jusqu'à la dernière (prier Dieu pour les vivants et pour les morts), l'invitation qui nous est adressée, c'est de comprendre que le véritable service de l'homme contemporain consiste à lui annoncer et à lui témoigner du sens ultime de la vie : le don d'un salut capable de vaincre la mort, et donc de donner du sens et du poids au quotidien. »

A la lecture de ces lignes, on voit bien comment tout ceci ne concerne pas que les catéchistes.

Et que si *« la catéchèse a la tâche d'annonce et de témoignage qui est plus que jamais urgente dans notre société, à bien des égards "païenne" »*, on peut en dire tout autant de la responsabilité des éducateurs (parents, grand parents, enseignants) et plus largement encore, de chaque baptisé et de chaque communauté, parce que *« Il est temps de revenir à l'essentiel pour se charger des faiblesses et des difficultés de nos frères »*.

Betty Delichère

2015 : au cours du pélerinage diocèsain à Lourdes

Œuvres de miséricorde, amour et option préférentielle pour les pauvres…

« Je désire une Eglise pauvre pour les pauvres… » (François, Evangelii Gaudium, 198).

L'option et l'amour préférentiels pour les pauvres permettent de mieux percevoir les différentes formes de pauvreté que l'on retrouve dans les œuvres de Miséricorde corporelles et spirituelles. Il est intéressant de remarquer que les quatorze œuvres de Miséricorde énumérées (7 corporelles et 7 spirituelles) correspondent à quatre formes de pauvreté.

> La plus élémentaire est la pauvreté physique ou économique, comme manquer de nourriture ou d'eau pour rassasier sa faim ou apaiser sa soif, ne pas avoir de toit, d'habits ou d'abri, ce à quoi l'on pourrait ajouter le chômage, les maladies et les handicaps graves. Cette pauvreté figure dans les première, deuxième, troisième et quatrième œuvres de Miséricordes corporelles.

> A cette pauvreté physique s'ajoute la pauvreté culturelle, avec l'analphabétisation, l'absence ou la rareté de possibilité de formation, et donc d'avenir, entraînant l'exclusion sociale et culturelle. Pauvreté présente dans les première, deuxième et troisième œuvres de Miséricordes spirituelles.

> La troisième forme de pauvreté est la pauvreté sociale et relationnelle, dans laquelle apparaissent la solitude et le repli sur soi, la mort du conjoint, la disparition d'un proche (ami ou famille), les difficultés en tout genre de communication sociale interne et externe, la discrimination et la marginalisation jusqu'à l'isolement (prison ou exil). Pauvreté présente dans les cinquième et septième œuvres de miséricordes spirituelles

> Enfin, il existe la pauvreté spirituelle, comme le fait de se sentir désorienté, ressentir un vide intérieur, de la détresse et du désespoir sur le sens de l'existence même, la confusion morale et spirituelle, le laisser-aller, l'absence ou la marginalisation de la dimension religieuse, l'apathie, l'indifférence de tout. Pauvreté que l'on retrouve dans les quatrième et septième œuvres de Miséricorde spirituelles.

Les œuvres de Miséricorde corporelles et spirituelles nécessitent une fécondité mutuelle. Tout cela doit permettre à la personne qui est dans la nécessité de pouvoir progressivement assumer, dans une certaine mesure, « une aide pour s'aider soi-même »… **(Texte officiel, p. 105)**

1er janvier : les voeux de paix du Comité Interreligieux Nîmois

« La valeur de la miséricorde dépasse les frontières de l'Église. Elle est le lien avec le judaïsme et l'Islam… Que cette Année Jubilaire, vécue dans la miséricorde, favorise la rencontre avec ces religions et les autres nobles traditions religieuses. Qu'elle nous rende plus ouverts au dialogue pour mieux nous connaître et nous comprendre. Qu'elle chasse toute forme de fermeture et de mépris. Qu'elle repousse toute forme de violence et de discrimination. » (MV23)